

COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 février 2019

Le 06 février 2019, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Christian LE FLOCH, Nathalie BOULBEN

Madame le Maire invite l'assemblée à se recueillir par le biais d'une minute de silence, pour rendre hommage à Dominique PAGNY, agent communal décédé la semaine passée.

Date de convocation : 31 janvier 2019

Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2018

1) COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Aménagement foncier :

Les membres de la Commission ont pu recueillir environ 150 observations et réclamations qui ont toutes été traitées de manière à assurer les meilleurs compromis possibles. Chaque personne qui s'est exprimée recevra ainsi un courrier avec des propositions.

Une réunion a eu lieu pour informer les exploitants, ainsi que les membres du conseil, sur le contenu de l'étude environnementale.

La semaine prochaine, deux journées seront consacrées aux travaux connexes. Les exploitants sont invités à venir apporter leurs suggestions : aménagements, haies et arasements par rapport aux nouvelles propriétés, ainsi que les accès aux parcelles.

Il est rappelé aux habitants de constater leurs éventuels besoins d'amélioration, des besoins qui peuvent résulter de la nouvelle organisation foncière.

RMcom et compétence assainissement

Roi Morvan communauté prendra la compétence assainissement dans les années à venir. Le délai pour une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020 étant irréaliste, il est proposé de délibérer prochainement sur le sujet en vue de proroger le délai de transfert de compétence. L'estimation, au regard du diagnostic des installations communales, conduit à l'horizon 2022 ou 2023.

TRAVAUX ESPACE LE MESTRE

Le projet retenu pour l'aménagement intérieur de l'espace Le Mestre inclut un espace cuisine et une partie toilettes plus importante qu'auparavant, avec notamment un accès PMR. Cela correspond à la réglementation au regard de la capacité d'accueil de la salle.

Le fait d'avoir une cuisine implique de disposer d'une arrière cuisine, selon la réglementation sanitaire en vigueur.

Pour le parking, des places réservées aux personnes en situation de handicap seront matérialisées, tout comme les voies d'accès pour les secours. Le souhait est de laisser le reste du parking « en l'état », sans matérialiser les alignements de places. Cela dit, Madame le Maire précise qu'actuellement, les voitures se garent de manière un peu désordonnée sur le parking.

Concernant les accès à l'arrière du bâtiment, notamment pour les issues de sécurité. Une allée de boules devra être enlevée et éventuellement installée ailleurs. Il conviendra donc de repenser la configuration des allées de boules.

Une étude avec des simulations a été faite pour l'isolation du plafond et des murs. Nous partirons sur une base de 80 mm pour les murs et 100 pour le plafond. Il ne s'agit pas là de la réglementation pour les ERP, mais ce bâtiment n'est destiné qu'à être utilisé ponctuellement pour des manifestations accueillant du public. De ce fait, le surcoût d'une isolation aux normes mettrait des dizaines d'années à être « amorti » par une utilisation effective.

Pour le moment, le bâtiment ne sera pas chauffé mais l'étude a été réalisée en prévision d'un éventuel chauffage.

Il conviendra également d'inclure, dans le projet, l'habillage intérieur des murs qui sont actuellement nus. Une proposition d'OSB est formulée mais pour le moment, rien n'est défini.

L'avant-projet définitif doit être réalisé par le maître d'œuvre pour fin février. Une estimation réelle du coût financier sera alors communiquée. L'appel d'offres débutera donc probablement mi-mars.

2) RÉNOVATION SALLE MUNICIPALE – AVENANTS

Madame le Maire détaille la moins-value provisoire générée par le déroulement des travaux de la salle municipale. Soit :

Plus-value de 930 € HT pour le gros-œuvre (renforcement avec poutres et percements de passages réseaux non pris en compte au départ)

Moins-value de 1336 € HT pour la charpente (modification du bardage, d'un poteau et suppression du poste cache-moineau)

Plus-value 191 € HT pour les menuiseries (habillage du poteau en tôle)

Récapitulatif provisoire : **moins-value de 258,12 € TTC** sur le marché

D'autres ajustements sont à prévoir sur les montants du marché, impliquant de nouveaux avenants.

Madame le Maire rappelle également à l'assemblée que les travaux ont généré d'autres surprises : notamment concernant les petites fenêtres de l'arrière cuisine. Les ouvriers ont été contraints de refaire tous les rebords.

Pour le choix du plancher, il manque encore un devis.

La peinture sera vue en dernier.

Concernant la signature des avenants :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les avenants n°1, n°2 et n°3 aux marchés de travaux pour la restauration de la salle municipale,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

3) DEMANDE DE SUBVENTION DU DÉPARTEMENT – EXTENSION ASSAINISSEMENT

Une extension du réseau d'assainissement est prévue pour deux habitations Impasse de la mairie. Madame le Maire propose de solliciter une subvention du département au titre du fond d'intervention eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour l'extension du réseau d'assainissement, et à signer tout document relatif à cette affaire.

4) AMPM – CHARTE D'ENGAGEMENT DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE D'ACCESSIBILITÉ MORBIHAN

Madame le Maire propose à l'assemblée de s'engager en faveur de l'accessibilité des établissements recevant du public. Il s'agit d'un projet mené par Yann JONDOT visant à rendre accessibles tous les équipements publics. Le Morbihan devient département expérimental, par cette Charte d'engagement.

Elle détaille les engagements qui sont ainsi à mener : acquisition d'une rampe d'accès, pose d'une sonnette à l'entrée en cas de manque d'accessibilité depuis l'extérieur, pose d'une rampe d'appui pour gravir quelques marches, tout aménagement lié au handicap.

Cette charte propose également une autoévaluation par le maire des équipements de la commune, par l'attribution d'une note (A, B ou C) à chaque établissement concerné. « A » pour réalisé, « B » pour en réalisation et « C » pour en étude. Cette autoévaluation prend la forme d'autocollants à apposer directement sur les bâtiments.

Madame le Maire précise que tous les établissements publics à Lanvénegen sont accessibles. Et que les seules dérogations qui ont dû être demandées étaient pour les chapelles et pour l'estrade de la salle municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan, et à mener les démarches afférentes à cet engagement.

5) CHAPELLE DE LA TRINITÉ – ENGAGEMENT PROJET DE VALORISATION APRÈS TRAVAUX

Afin de bénéficier de la subvention du Conseil Régional pour le projet de charpente et toiture sur la chapelle de la Trinité, la commune est appelée à s'engager dans un projet de valorisation du site après la réalisation des travaux, par le biais d'une décision en conseil. La subvention est conditionnée à cet engagement. Ce dernier s'inscrivant en complément de l'engagement de l'association Les Amis de la Chapelle de la Trinité.

Les Amis de la Chapelle ont d'ores et déjà réfléchi à un projet de valorisation :

- Maintenir le site dans son cadre de verdure, accueillant et calme
- Achever l'ameublement et les travaux intérieurs
- Apporter l'électricité
- Protéger les vitraux à poser
- Mise à disposition d'opuscules pour les visiteurs (avec l'office du tourisme de RMcom)
- **Visites commentées**
- Recueil des idées novatrices
- Appel à des chorales, des artistes, etc
- Fête annuelle de juin à l'occasion du pardon
- Liberté d'accès aux randonneurs, dans le respect des lieux ; et valoriser les chemins de promenade

- Aux termes de la première étape du chantier, d'autres initiatives peuvent voir le jour : spectacle accrobranche, fête bretonne pour les journées du patrimoine, visites commentées lors des travaux, ...

Par la présente décision, le conseil municipal s'engage à s'investir dans des actions de valorisation du patrimoine. Par ailleurs, il est envisagé de solliciter les associations volontaires pour la conception de projets autour de la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de s'engager dans la valorisation du site de la Chapelle de la Trinité, après les travaux de restauration de sa toiture, par le biais d'actions variées et régulières permettant de favoriser la médiation culturelle et patrimoniale autour de l'édifice, et ainsi son intégration dans le patrimoine notoire de la commune.

6) LOYER MAISON DE SANTÉ

Une convention a été signée en 2018 avec la commune de Querrien pour la recherche de deux médecins. Un état des lieux a été réalisé par les communes de Querrien et de Lanvégen pour le travail de recrutement, au moyen d'un questionnaire rempli conjointement.

Ce dernier inclut le montant du loyer qui sera proposé aux professionnels de santé, soit 8€ du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le tarif du loyer à huit euros le mètre carré pour les professionnels qui exerceront dans les cabinets médicaux de la maison de santé communale.

7) FACTURATION DE TRAVAUX RÉALISÉS EN URGENCE PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire présente au conseil des situations d'urgence au cours desquelles elle a été contrainte d'user de son pouvoir de police pour mettre un terme à un risque dommageable sur la voie publique (un arbre menaçant de chuter, ou encore un arbre coupé mais non débité qui s'est retrouvé sur la chaussée).

Ainsi, malgré des appels répétés aux propriétaires qui se sont avérés injoignables, et au regard de l'urgence de ces situations, des agents des services techniques sont intervenus avec le matériel approprié pour éliminer le danger en faveur de la sécurité des administrés.

Il est proposé de facturer les travaux effectués par les services communaux dans ce contexte aux propriétaires, après les événements, à hauteur de 30 euros de l'heure par agent intervenu.

De plus, il peut être difficile de trouver un professionnel rapidement en de pareilles circonstances ; cela relève de la sécurité publique. Toutefois, ce type d'intervention demeure exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à facturer aux administrés concernés des travaux réalisés en urgence par les services municipaux en vue de maintenir la sécurité publique sur le territoire,
- DÉCIDE de fixer le tarif à 30 euros de l'heure par agent mobilisé.

QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël

Il est proposé de les distribuer avant le 25 décembre. 63 colis ont été distribués cette année.

Il arrive que des élus municipaux reçoivent quelques remarques négatives ou reproches au moment de la livraison des colis de Noël. Les personnes concernées, qui manifestent un agacement ostentatoire sur le sujet, ne seront plus destinataires de ces présents. Si une personne souhaite s'exprimer sur le sujet, il est possible de demander à rencontrer un élu en mairie.

Maison menaçant ruine rue Jean Cadic

Une maison menace de s'écrouler rue Jean Cadic. Il est difficile d'intervenir car l'architecte des bâtiments de France interdit sa destruction et oblige à une restauration à l'identique. Il s'agit d'une propriété privée. Madame le Maire sera sans doute contrainte de prendre un arrêté de péril.

Mur du cimetière

Un administré s'est manifesté concernant la jonction qu'il juge disgracieuse entre les deux parties du mur du cimetière. Un décalage est observé. Ce propriétaire est inquiet pour le jour où un crépi sera apposé. Il craint une inévitable fissure et son aspect inesthétique.

Il réclame également que le crépi choisi ne soit pas du cimenté.

Il est proposé d'ajouter un joint de dilatation à cet endroit.

Par ailleurs, un parement en pierres sera ajouté le long du mur côté commune du cimetière.

Chiens en divagation, ou non tenus par leurs propriétaires

Il est demandé aux propriétaires de chiens de s'assurer de leur non-divagation lors des promenades. Si la laisse n'est pas obligatoire, il est tout de même d'usage de rappeler son chien quand celui-ci importune d'autres passants. Des chiens impressionnants, notamment pour des enfants, peuvent générer par leur insistance de fâcheuses situations du fait du caractère imprévisible des réactions de tous.

Curage de la lagune

Quatre agriculteurs ont répondu positivement à la demande formulée concernant la réception de terres des lagunes d'assainissement : K. DURAND, Ch. TRAOUEN, G. CRENN, C. CAUDEN.

L'épandage se fera au mois d'août (après les céréales, essentiellement pour des raisons administratives).

Le Grand Débat

Il est prévu d'organiser un grand débat à Lanvégen quand la salle municipale sera prête à recevoir du public en des conditions décentes et sécurisées. Ainsi, cette rencontre aura lieu fin février, la date n'est pas encore définie.

Une annonce paraîtra en amont, permettant à ceux qui souhaitent participer de s'organiser.

Parquet de la salle municipale

Madame le Maire présente les propositions de parquets pour remplacer celui de la salle municipale qui souffre actuellement d'une usure prononcée et de trous.

Il manque encore le devis d'une entreprise pour formuler un choix définitif.

La pose du parquet, selon le modèle choisi, pourra éventuellement être effectuée par des agents des services techniques.

Les travaux auront lieu après la tenue du grand débat, car il sera nécessaire pour l'opération d'empêcher l'utilisation de la salle pendant une semaine.

La séance est close à 21h30.